

Règlement du concours **bande dessinée** 2014-2015

Le thème du concours de cette année est « **Lumière** ».

Article 1 Organismes

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Cnous-Crous) organise un concours de bande dessinée, en partenariat avec l'association du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Le Crous de Besançon pilote le projet.

Article 2 Forme et nature

Le concours est ouvert à tous les courants de bande dessinée (manga, comics, BD européenne, etc.). La forme et l'époque du récit sont libre (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille).

La bande dessinée doit être une histoire courte d'une à sept planches maximum, sans limitation de case, avec ou sans texte, en format portrait et paysage, avec utilisation d'un seul côté. Les créations représentant un seul dessin ne seront pas admises. Seule la langue française est acceptée.

La bande dessinée peut être réalisée au format numérique.

Article 3 Candidats

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- Le formulaire d'inscription complet (à télécharger sur le site de l'action culturelle du Cnous et des Crous, ou disponibles dans les services culturels des Crous), accompagné d'un commentaire de l'auteur en format Word (présenté sans signature).
- La photocopie de la carte d'étudiant.
- Les planches présentées sans signature sur :
 - support papier de format 21 x 29,7 cm (couleur ou noir et blanc) ou
 - support numérique format PDF ou tiff résolution 300 dpi/A4 quadrichromie envoyé au format cd (les clés usb ne seront pas acceptées.)
- La lettre d'autorisation de publication (à télécharger sur le site de l'action culturelle du Cnous et des Crous, ou à disposition dans les services culturels des Crous).

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'à un seul Crous (Crous de rattachement ou Crous de Besançon).

La participation est limitée à une œuvre par étudiant.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 mai 2015.

Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury de partenaire locaux et de professionnels de la bande dessinée effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures au Crous de Besançon (**avant le 30 juin 2015**).

Article 6 Prix

Le jury national constitué par le Cnous sélectionnera les meilleures productions.

Composition des prix :

- **1er prix : 2 000 €.**
- **2e prix : 1 000 €.**
- **3e prix : 500 €.**

Les résultats nationaux seront publiés sur le site www.cnous.fr au cours du mois de novembre 2015.

Les bandes dessinées lauréates seront exposées dans le cadre du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Les trois lauréats bénéficieront d'une invitation au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les planches qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 11 mai 2015.